

TRAVAILLEUR FRONTALIER ? FAITES-VOUS RECENSER



**Frontaliers de toute nationalité, aidez votre commune !
Faites-vous recenser : actualisez votre situation auprès de la mairie dès
votre emménagement à Mont-Saxonnex, ou dès votre embauche dans le
canton de Genève.**

Si vous ne vous êtes pas encore fait connaître, présentez-vous à l'accueil de la mairie avec votre Carte d'Identité ou votre Passeport, les nom et adresse de votre employeur, et le cas échéant, le numéro de carte de travail avec sa date de délivrance. Il est important de préciser que ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition.

Formulaire Recensement Frontalier

L'accord franco-suisse du 29 janvier 1973 permet au canton de Genève d'octroyer une compensation financière aux communes françaises dans lesquelles vivent des travailleurs frontaliers. Les sommes versées sont calculées en fonction du nombre de frontaliers qui y résident. Plus le nombre de frontaliers résidant est important, plus la somme augmente. Les fonds frontaliers sont primordiaux pour notre Commune car ils permettent d'investir dans la création d'équipements publics. Il est important de savoir que ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition.

Identification :

Nom de naissance :

Prénom :

Nom marital :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Département :

Pays de naissance :

Coordonnées :

Adresse : Voie

N° :

74130 MONT-SAXONNEX

Téléphone :

Mail :

Votre employeur :

Nom de l'employeur ou filiale :

Adresse de l'employeur :

Canton :

français : n° de la carte de travail* :

Date de délivrance * :

suisse

franco-suisse

membre de l'UE**

hors UE**

*champs obligatoire

** UE : Union Européenne

Date :

Signature :